

L'essentiel des termes

La notion de « NATURE » ou de « FONCTION » (le budget est voté par nature ou par fonction).

PAR NATURE

Les dépenses et les recettes sont classées selon la nature de l'objet et non en fonction de sa destination.

PAR FONCTION

Les dépenses de fonctionnement ET d'investissement liées à un secteur particulier sont regroupées.

La notion de « CHAPITRE ».

Dans le plan comptable, le chapitre regroupe, en FONCTIONNEMENT, les articles comptables permettant de répertorier les dépenses ou les recettes :

Exemples :

Chapitre 011 - charges à caractère générales

Chapitre réel globalisé regroupant plusieurs comptes dont les racines sont différentes : 60, 61, 62, 63.

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Chapitre réel non globalisé, qui ne concerne que les comptes dont la racine commence par 65.

Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre sections

C'est un chapitre globalisé, qui permet des jeux d'écritures comptables entre sections sans flux financier réel ; ces écritures sont toujours équilibrées entre elles.

Ex : étude en investissement au 2031 pour 5.600€, non suivie de travaux
Réintégration en fonctionnement = transfert entre sections
→ Mandat en fonctionnement au chap.042/..... pour 5.600€
→ Titre en investissement au chap. 040/..... pour 5.600€

EN INVESTISSEMENT, le chapitre concerne :

- les comptes par nature des classes 1 et 2 (à l'exception de quelques comptes),
- le compte 204 - subvention d'équipements versées
- des chapitres codifiés 020, 021 et 024
- des chapitres globalisés : 040 (opération d'ordre de transfert entre sections) et 041 (opérations patrimoniales)
- des chapitre d'opérations : l'assemblée délibérante créé une opération au sein de la section d'investissement et lui alloue des crédits budgétaires.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024
16 - EMPRUNTS ET DETTES		96 466,25 €
1641 Remboursement capital de la dette		94 966,25 €
165 Dépôt et cautionnement		1 500,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 680,00 €
2031 Frais d'études parcelles faisabilité parking Etudes SDIS		3 840,00 € 6 840,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		38 700,00 €
2138 Aménagement de terrains		13 700,00 €
21534 Réseau d'électrification Place centrale		25 000,00 €
107 - GROUPE SCOLAIRE		28 000,00 €
21312 Bâtiments scolaires		8 000,00 €
2183 Materiel de bureau et informatique		15 000,00 €
2184 Mobilier (mobilier scolaire)		5 000,00 €
116 - STADE		5 600,00 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrain		5 600,00 €

Chapitres codifiés

Chapitres PAR OPÉRATION

ATTENTION : les crédits budgétaires inscrits au chapitre (fonctionnement ou investissement) ne peuvent pas être dépassés. En revanche, les crédits budgétaires inscrits aux comptes peuvent l'être tant que la tête de chapitre ne l'est pas !

FONCTIONNEMENT	BP 2023	Réalisé 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	343 450,00 €	305 974,11 €
60 - Achats et variations de stocks	104 000,00 €	104 194,81 €
60611 Eau (et assainissement)	10 000,00 €	11 026,33 €
60612 Energie - Electricité	50 000,00 €	56 568,03 €
60621 Combustible	35 000,00 €	23 156,72 €
60622 Carburant	9 000,00 €	13 443,73 €

OK

Plafond du chapitre 011 respecté
malgré plafond des 60611 et 60612 dépassés

FONCTIONNEMENT	BP 2023	Réalisé 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	343 450,00 €	343 907,45 €
60 - Achats et variations de stocks	104 000,00 €	142 128,15 €
60611 Eau (et assainissement)	10 000,00 €	13 748,36 €
60612 Energie - Electricité	50 000,00 €	67 985,34 €
60621 Combustible	35 000,00 €	39 140,12 €
60622 Carburant	9 000,00 €	21 254,33 €

ERREUR

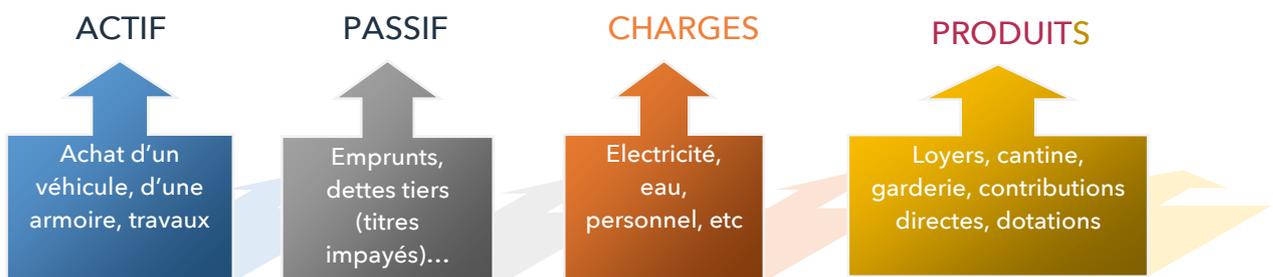
Obligation d'un virement de crédit ou d'une délibération modificative !

La notion de « CLASSES » du plan comptable

- **Classe 1** – les comptes de capitaux.
- **Classe 2** – les comptes d'immobilisations.
- **Classe 3** – les stocks et en-cours.
- **Classe 4** – les comptes de tiers.
- **Classe 5** – les comptes financiers.
- **Classe 6** – les comptes de charge.
- **Classe 7** – les comptes de produit.
- **Classe 8** – les comptes spéciaux.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une classification des différents comptes. Vous utiliserez plus spécifiquement les comptes de classe 6 en dépenses, 7 en recettes et 2 en investissement.

La notion de :



La notion de « CAPACITE DE COUVERTURE »

Le compte « 515 » en trésorerie affiche un montant correspondant à la trésorerie dont la Commune dispose à l'instant de la consultation sur hélios.

La capacité de couverture affiche la trésorerie de la Commune à l'instant T **déduction faite** des bordereaux reçus en trésorerie mais non encore payés.

Il faut donc **privilégier** la consultation de la capacité de couverture au compte 515.

La notion de :

« RESULTAT D'EXERCICE »

Il se calcule par section : il s'agit de l'excédent ou du déficit de la section ; il ne prend pas en compte le report de l'année précédente.

« RESULTAT DE CLOTURE (ou résultat cumulé) »

Il se calcule par section : il s'agit de l'excédent ou du déficit de la section ; il **REPREND** en compte le report de l'année précédente et détermine un nouveau déficit ou excédent à reporter l'année suivante.

La notion de « AUTOFINANCEMENT »

Il permet de déterminer la capacité d'une collectivité à financer à partir de ses propres ressources :

- ✓ le remboursement de sa dette
- ✓ ses projets d'investissement

Recettes réelles de fonctionnement (RRF)

- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

= capacité d'autofinancement brute

- Remboursement d'emprunts N+1

= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE

Il se calcule sur le résultat de l'exercice et varie donc d'une année sur l'autre.

La notion de « ENDETTEMENT »

1. Le taux d'endettement par habitant s'établit en prenant en compte le capital restant dû par la commune sur la **totalité de ses budgets au 31.12.**, divisé par le nombre d'habitants.
2. Le délai de désendettement d'une commune est le calcul du nombre d'années théorique nécessaire au désendettement de cette dernière. Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Capital restant dû par la commune (tous budgets)}}{\text{Capacité d'autofinancement brut (voir encart orange ci-dessus)}} = \text{nombre d'années théorique}$$

Le seuil critique de de vigilance est à 10 - 11 ans.

Pour aller plus loin : [glossaire des notions indispensables pour le suivi des engagements](#).